

Rapport du jury d'admission
Concours réservé d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
BAP J
Année : 2018

- Nombre de poste (s) ouvert (s) : 9
- Nombre de candidats inscrits : 5
- Nombre de candidats auditionnés pour l'épreuve d'admission : 5
- Nombre de candidats admis : 4
- Notes des admis comprises entre 13 et 14,5 sur 20

Jury - Fonctionnement

Le jury était au complet et la parité était respectée.

Le mode de fonctionnement a été collégial et, au préalable, chaque dossier RAEP a été examiné avec soin par chaque membre du jury. Chaque membre a attribué une note à l'issue de l'audition du candidat puis une délibération a été réalisée systématiquement en collégialité.

Résultats

A l'issue des auditions, le jury a fixé le seuil d'admission à 13 sur 20.

A l'issue de cette phase, 4 candidats ont été déclarés admis.

Critères d'évaluation des candidats

Le jury a élaboré une grille commune d'évaluation des qualités générales des candidats pour leur présentation orale (clarté, construction de l'exposé, mise en évidence des acquis professionnels, maîtrise du poste, compétences techniques...). Celle-ci était en adéquation avec la fiche emploi-type Referens et avec le niveau attendu sur ce type de poste.

Une mise en situation/un cas pratique a été proposé à chaque candidat pour évaluer sa capacité à la bonne appréhension d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Remarques et conseils du jury

Le jury a regretté le faible volume de candidats reçus pour ce concours au vu du nombre de postes offerts.

Le jury a noté chez la plupart des candidats une volonté de structuration de leur présentation orale et une préparation sérieuse.

Cependant, le jury a constaté, dans certains cas, une absence de prise de hauteur et une certaine méconnaissance de l'environnement professionnel propre à l'enseignement supérieur et à la recherche. Dans certains cas, il a été difficile de mesurer la capacité des candidats à « sortir » de leurs missions quotidiennes pour se projeter dans d'autres activités spécifiques à la fiche emploi type Referens, dans un autre établissement d'affectation que le leur.

Le jury n'a eu à déplorer aucun incident majeur susceptible de gêner le bon déroulement du concours, mis à part le recours obligatoire à l'utilisation d'un micro par les candidats et les membres, ce qui a rendu le déroulement de l'épreuve encore plus stressant pour les candidats.

Pour le jury,

La Présidente, Estelle Desir

